

## ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la commune de LAMOTHE MONTRAVEL

**VU** la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

**VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

**VU** le décret n° 58 1217 du 15 décembre 1958 modifié par le décret n° 69 150 du 05 février 1969 et 86475 du 14 mars 1986, relatifs à la police de circulation routière (code de la route),

**VU** le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2213 1 et L2213 2 relatifs au pouvoir de police du Maire en matière de circulation et de stationnement,

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 (livre I, 8<sup>ème</sup> partie, signalisation temporaire),

**VU** la demande de monsieur NAY Frédéric, représentant la société SOBECA pour le compte du SDE 24,

**CONSIDERANT** que des travaux de renforcement électrique doivent avoir lieu route du Carros et route du Caillou, à partir du 26 août 2025,

## ARRÊTE

**Article 1 :** A partir du 26 août 2025, pour une durée de 30 jours, la circulation sera interdite pour tous les véhicules à moteur, sauf riverains et services. La signalisation réglementaire sera mise en place par les soins de l'entreprise.

**Article 2 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

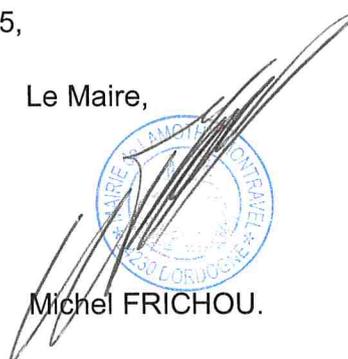
**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché aux extrémités du chantier.

**Article 4 :** Monsieur le Maire,  
Monsieur l'Adjudant de Gendarmerie de Vélines,  
Monsieur NAY Frédéric, représentant la société SOBECA pour le compte du SDE 24,

sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LAMOTHE MONTRAVEL, le 07 août 2025,

Le Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the Mairie de Lamothe Montravel. The stamp contains the text 'MAIRIE LAMOTHE MONTRAVEL' around the perimeter and '230 LORDES VES' at the bottom. A black ink signature is written over the stamp.

Michel FRICHOU.